

Image not found or type unknown



Commandement de payer et délais

Par **iisabelle**, le **03/02/2011 à 15:18**

Bonjour,rrnJe viens de recevoir un commandement de payer de la trésorerie, concernant des impayés de cantine et d'études remontant à 2000. rnrnMa question : Ont-ils vraiment le droit de remonter si loin ? rnJ'ai reçu ce commandement le 19/01/2011rrnSi oui, ai-je la possibilité de demander une exonération partielle ou totale de ces dettes ? (ma situation financière actuelle est catastrophique)rrnrrnEn vous remerciant par avance de vos réponsesrrniisabelle